

Ecoles et comités sportifs : le Département de l'Ariège dématématialise les demandes de subvention



A compter du 1er janvier 2021, les écoles de sport et comités sportifs pourront directement compléter leur dossier de demande de subvention sur le site internet du Département de l'Ariège <http://www.ariège.fr/>. La plateforme en ligne sera ouverte jusqu'à la fin du mois de mars 2020.

En 2019, 105 écoles de sport ont été soutenues par le Département, concernant 8 668 jeunes de moins de 18 ans, ainsi que 34 comités sportifs et leurs 12 594 licenciés de moins de 18 ans étaient également accompagnés pour un total de plus de 255 000 EUR.

La dématérialisation des demandes de subvention participe aux démarches de simplification administrative mises en oeuvre par le Département au bénéfice des usagers ariégeois.

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariège.fr